



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 091 RM/DJ/2020

**Portant nomination des personnalités
extérieurs au Conseil d'administration du
Centre Universitaire de formation et de
recherche**

DIRECTION JURIDIQUE

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

- VU le Code de l'éducation;
- VU le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;
- VU le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;
- VU le décret du 06 janvier 2020 portant nomination de M. Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, Recteur de la région académique, Recteur de l'académie de Mayotte ;
- VU l'article 4 du règlement intérieur du Centre Universitaire de formation et de recherche.

ARRÊTE

Article 1er : sont nommés membres du Conseil d'administration du CUFR, au titre du collège des personnalités extérieures :

Représentant des activités économiques : Maymounati MOUSSA AHAMADI

Représentant des activités économiques : Zaïnal CHARAFOUDINE

Représentant des organisations d'employeurs : Mohamed ALI HAMID

Représentants des organismes de salariés : Abdou DAHALANI

Madame Anrafati COMBO

Madame Josiane HENRY

Article 2 : Ces nominations ont une durée de 4 ans à partir de la première réunion du Conseil d'administration qui la suivra.

Article 2 : Le Directeur du CUFR est chargé de veiller à l'application de cet arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 30 novembre 2020

Le recteur de Mayotte

Gilles HALBOUT



The stamp is circular and contains the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "Le Recteur" in the center, and "RECTORAT DE MAYOTTE" at the bottom. A star is visible on the left side of the stamp. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.